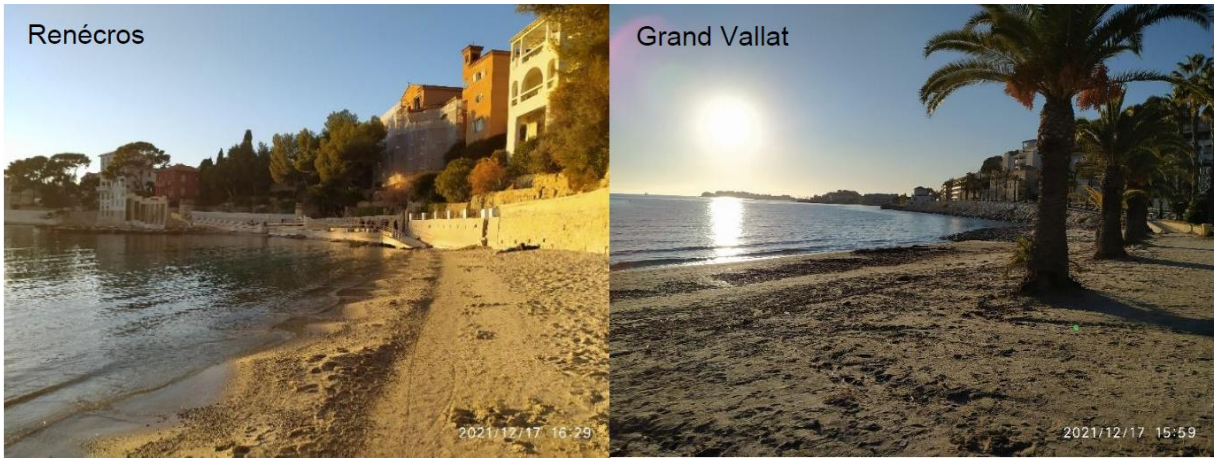
Mairie de Bandol
1, place de la liberté
83150 BANDOL

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE
Résumé non technique
Octobre 2026 – Indice F – Mise à jour



Travaux de rechargement des plages Renécros et Grand Valat sur la commune de Bandol

Bureau d'études ICTP
254 Corniche Fahnestock
06700 ST-LAURENT DU VAR

N° 23/32 – RNT EIE – Indice B

1. DISPOSITION GENERALE

1.1. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'OPERATION

Pour la 3ème année consécutive, quatre plages de Bandol ont été récompensées par le label européen « Pavillon Bleu » pour leur qualité environnementale. Celles-ci constituent une façade côtière d'intérêt majeur pour la ville. Dès le début du printemps, les estivants peuvent disposer d'une offre en transat, restauration et service de plages. L'activité sur ces plages y est intense et diversifiée.

Depuis plus de dix ans, certaines d'entre elles ont fait l'objet de rechargements sédimentaires de façon annuelle, destinés à compenser les pertes de sables liées à l'érosion côtière et aux assauts de la mer lors des fortes tempêtes automnales et hivernales. Ces épisodes, aujourd'hui de plus en plus nombreux, conduisent à un rétrécissement non négligeable de la bande sableuse pour lequel des mesures d'entretien doivent être prise.

Ce projet de rechargement a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en 2021. Il a été demandé à la commune de conduire plusieurs études concernant la dynamique sédimentaire, la granulométrie des plages, les causes de départ du sable, la localisation des enjeux environnementaux ainsi que de réaliser un bilan environnemental.
Ainsi, plusieurs bureaux d'études ont assisté la commune pour la réalisation de ces différentes études menées en 2022.
Ces premières études ont été portées sur 4 plages de la commune de Bandol, mais il s'avère que seulement deux de ces plages, Grand Valat et Renécros, présentent des signes majeurs d'érosion.

Ainsi, afin de restaurer et protéger ses plages mais également afin de préserver leur grand atout touristique, la commune de Bandol souhaite mener une campagne de ré ensablement de ses plages les plus érodées de la commune à savoir : Renécros et Grand Valat.

Les objectifs des campagnes de ré ensablements des plages, lancées par la ville de Bandol sont alors :

- Conserver une largeur de plage suffisante afin de limiter les franchissements de la mer, les impacts sur les infrastructures
- Conserver une largeur de plage suffisante afin d'assurer la poursuite des activités économique, touristiques, balnéaires.

1.2. Etat des lieux

La commune de Bandol est située sur la côte Sud-Est de la France, dans le département du Var.

Du fait de leur localisation, les plages concernées par les rechargements de sédiments sont situées dans deux cellules hydrosédimentaires, bien distinctes des cellules voisines et qui n'ont aucun lien entre elles.



Figure 1. Carte de situation des plages concernées par les rechargements - Géoportail



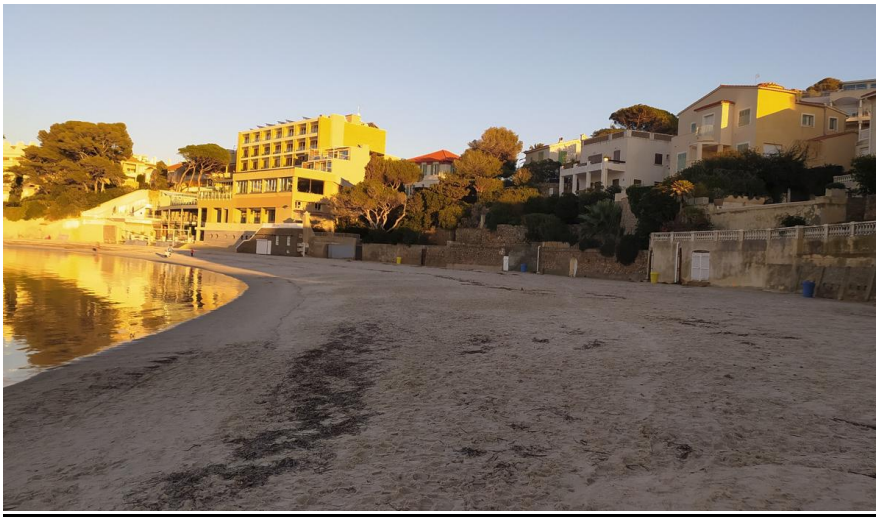


Figure 2. Plage de Grand Valat (en haut) et de Renécros (en bas) (Photo ICTP 2021)

2. LE PROJET

Conformément au cahier des charges de la concession du 26 avril 2017, le concessionnaire doit assurer la conservation des parties littorales concédées et réparer les conséquences de l'érosion par apport de matériaux.

La commune de Bandol souhaite obtenir une autorisation auprès des services de l'Etat pour réaliser de manière pluriannuelle (et à raison d'au moins une intervention par an pendant 10 ans), le ré ensablement de deux de ses plages, les plus touchés par le phénomène d'érosion.

Les travaux consisteront en l'apport de sable sur les plages, suivi du régalage associé au reprofilage des plages.

Tel que présenté dans la demande d'examen au cas par cas, le ré ensablement des plages prévoit un apport de 300 m^3 par an de sable pour chaque site, Grand Valat et Renécros.

La commune de Bandol, s'engage à réaliser ces rechargements à l'aide de sédiment marin, issu de travaux de dragage de la commune de Bandol ou de communes voisines.

Le sable devra présenter une bonne qualité physico chimique ainsi qu'une granulométrie moyenne égale ou légèrement supérieure à celle existante (pour une meilleure stabilité), soit un D50 compris entre 0.3 et 0.6 mm. Les analyses de conformité du sédiment seront effectuées avant chaque campagne de rechargement.

Le volume projeté et les profils de rechargement prévus, n'impliquent pas une avancée sur les plages, mais seulement un maintien du niveau 0 NGF, offrant ainsi des largeurs de plages suffisantes pour la pratique des activités en saison estivale.

NOTA : En cas d'absence de sédiments marins à disposition, la commune réalisera les rechargements à l'aide de sable issu de carrière. Ces matériaux devront posséder les mêmes caractéristiques que les sédiments marins initialement prévus.

Les travaux de rechargement se focaliseront sur les portions de plages faisant apparaitre un manque de sédiments. L'apport de sable sera alors localisé dans ces secteurs à entretenir, sur une épaisseur maximale de 0,5 m, sauf exception de manière très ponctuelle et limitée.
Ce projet a pour seule vocation le maintien des plages de façon qu'elles ne disparaissent pas et que les infrastructures ne soient pas mises en danger.
Ce rechargement de plage sera couplé avec une gestion spécifique des banquettes de Posidonie permettant la création d'un millefeuille sur la plage. Cela permettra de limiter l'érosion et la perte de sable sur ce linéaire de la plage. Les feuilles de Posidonies sont étalées sur la plage et recouvertes de sable en couches successives permettant ainsi leur maintien sur site en période estivale. Par ailleurs, des opérations de retroussement et de régalage des plages pourront être mises en œuvre, contribuant à optimiser la répartition des sédiments et à assurer un entretien régulier du profil de plage.

Les principaux risques portent sur la préservation des herbiers de posidonie situés à proximité des plages à recharger. En effet, des patchs d'herbiers de posidonie se trouvent à environ 60 m de la plage de Renécros et à environ 160 m de la plage de Grand Valat.
De ce fait, des mesures spécifiques seront mises en place pour éviter toute dégradation du milieu marin, tant de la qualité de ses eaux que de ses écosystèmes.

Des mesures environnementales seront mises en place lors de la phase travaux. Notamment l'utilisation d'un filet anti-MES lorsque les conditions morphologiques des plages le permettent, mise en place de mesures suivis de turbidité permettant de préserver la qualité des eaux, et le milieu naturel. Les travaux auront une durée de 1 à 3 semaines, en dehors de la période

estivale pour limiter la gêne des usagers. A cela s'ajoute 1 à 2 semaine de travaux pour la création et l'entretien du millefeuille de Posidonie.

Le projet de ré ensablement des plages de Bandol a été conçu en tenant compte de la politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur de l'entité géographique qu'est le littoral. Ce projet est compatible avec :

- Le SDAGE,
- Le Document Stratégique de Façade,
- Le Plan d'action pour le milieu marin,
- Le document stratégique de Façade,
- Le schéma Régional de cohérence Ecologique en PACA.